

**Gare Viotte - Construction d'un parc de stationnement par la SNCF -  
Participation de la Ville au financement de l'ouvrage -  
Modificatif à la délibération du 6 février 1989**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Par délibération du 6 février 1989, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention d'équipement de 2 250 000 F à la SNCF à titre de participation au financement de la construction du parc de stationnement, cette participation devant être acquittée par des versements annuels de 75 000 F actualisés, sur une période de 30 ans.

Or, la SNCF ayant confié à sa filiale la construction et l'exploitation de ce parc de stationnement, il a été convenu que la Ville verse sa participation à la SCETA, et non à la SNCF.

D'autre part, la participation de la Ville étant soumise à TVA, il importe de préciser que la participation annuelle de la Ville sera de 75 000 F HT, soit 88 950 F TTC.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à adopter les modifications ci-dessus proposées et à décider :

- de verser à la SCETA une subvention de 2 250 000 F (valeur 1989), acquittée par versements annuels de 75 000 F HT actualisés, soit 88 950 F TTC pour l'année 1989,

- de voter un complément de crédit de 13 950 F qui figurera au budget supplémentaire, chapitre 910/130 code projet 89127 service 20200,

- d'autoriser M. le Député-Marie à signer, sur ces bases, la convention à intervenir entre la Ville, la SNCF et la SCETA.

**Mme FOLSCHWEILLER :** Je crois qu'on ne peut pas être d'accord avec le système de tarification qui existe sur ce parking et qui fait que les utilisateurs du train paient pour une partie le stationnement automobile de ce parking. Je ne suis pas d'accord là-dessus.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Nous, nous préférons que ce soit les usagers du train qui paient que les contribuables de la Ville, parce que ceux qui prennent le train ne sont pas nécessairement des Bisontins ; c'est une participation plus intéressante des non-Bisontins dans le cadre de ce paiement...

**Mme FOLSCHWEILLER :** Je crois que c'est aux utilisateurs du parking de payer le parking et aux utilisateurs du train de payer le train. Il ne faut pas tout mélanger.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** On a mélangé les deux choses... Il y a donc une opposition des Verts.

La discussion est close.

Après en délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité, 3 Conseillers ayant voté contre, adopte les propositions du Rapporteur.